

Hin 3A13b 2011-12 Texte 5

La loi de la Jungle, qui n'ordonne rien sans raison, défend à toute bête de manger l'homme, sauf lorsqu'elle tue pour montrer à ses enfants comment on tue, auquel cas elle doit chasser hors des réserves de son clan ou de sa tribu. La raison vraie en est que meurtre d'homme signifie, tôt ou tard, invasion d'hommes blancs armés de fusils et montés sur des éléphants, et d'hommes bruns, par centaines, munis de gongs, de fusées et de torches. Alors tout le monde souffre dans la jungle...La raison que les bêtes se donnent entre elles, c'est que, l'homme étant le plus faible et le plus désarmé des vivants, il est indigne d'un chasseur d'y toucher. Ils disent aussi - et c'est vrai - que les mangeurs d'hommes deviennent galeux et qu'ils perdent leurs dents.

The law of the jungle, which never orders anything without a reason, forbids every beast to eat Man, except when he is killing to show his children how to kill, and then he must hunt outside the hunting grounds of his pack or tribe. The real reason for this is that man-killing means, sooner or later, the arrival of white men on elephants, with guns, and hundreds of brown men with gongs and rockets and torches. Then everybody in the jungle suffers. The reason the beasts give among themselves is that Man is the weakest and most defenseless of all living things, and it is unsportsmanlike to touch him. They say too - and it is true - that man-eaters become mangy, and lose their teeth.

Rudyard Kipling, Le livre de la jungle, traduit en français par Louis Fabulet et Robert d'Humières.